



Nous vous présentons ci-dessous un résumé de l'aide qui vous est offerte via les différents programmes existants du gouvernement en date du 26 septembre 2018.

Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour fournir l'information la plus exacte possible, nous vous rappelons de toujours valider vos démarches avec votre direction d'établissement. La personne-ressource en culture-éducation de votre école peut aussi vous aider dans vos démarches. Si vous ne connaissez pas son nom, contactez la Direction de la formation générale des jeunes du MEES au 418 644-5240 ou au [politique-culturelle@education.gouv.qc.ca](mailto:politique-culturelle@education.gouv.qc.ca).

MINISTÈRE / ORGANISME	NOM DE LA MESURE	DATE D'ÉCHEANCE	APPLICABLE SUR QUOI	MARCHE A SUIVRE	FORMULAIRES - LIENS (S'IL Y A LIEU)
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>Une École inspirante</b> (#15230)	Selon l'école	Financement pour les sorties et activités éducatives de chacun des élèves. Ce montant peut être utilisé pour vos sorties à la RTA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres préparatoires</li> <li>- Billets d'entrée</li> <li>- Transport</li> <li>- Ateliers /Chantiers</li> </ul> *Cette mesure peut être jumelée avec « Sorties scolaires en milieu culturel » (voir plus bas)	Chaque école gère le budget alloué. En principe, <u>vos directions connaissent la somme par jeune dont elles disposent.</u>	Nouvelle mesure de juillet 2018, se référer à la personne-ressource Culture-Éducation de votre commission scolaire.
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>Sorties scolaires en milieu culturel</b> (#15186)	Selon l'école	Cette mesure offre un montant pour chacun de vos élèves destiné <u>exclusivement</u> à soutenir les sorties scolaires en milieu culturel et <b>pouvant aller jusqu'à 100%</b> . <ul style="list-style-type: none"> <li>- Billets d'entrée</li> <li>- Transport</li> <li>- Ateliers /Chantiers</li> </ul> *Cette mesure peut être jumelée avec une École inspirante (voir plus haut)	Mesure gérée jusqu'à l'an passé par votre commission scolaire. Pour l'année 2018-2019, votre référent sera votre direction d'école. Chaque école gère le budget alloué. TOUTES les écoles ont eu le financement.	Contactez votre répondant culture-éducation pour en savoir plus. <a href="#">Informations</a>

MINISTÈRE / ORGANISME	NOM DE LA MESURE	DATE D'ÉCHEANCE	APPLICABLE SUR QUOI	MARCHÉ À SUIVRE	FORMULAIRES - LIENS (S'IL Y A LIEU)
<b>MEES</b> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>Jeunes actifs au secondaire</b>	AVANT LE 30 NOVEMBRE 2018	Activités/Sorties mais à l'extérieur des heures de classe (parascolaires). <b>À la RTA, cette mesure est applicable sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrêm'ados</li> <li>- Sorties en soirée</li> <li>- LIRTA</li> </ul>	<p>Le Ministère informe les commissions scolaires des modalités du programme, incluant les critères que leurs écoles doivent respecter pour la présentation des projets.</p> <p>Chaque commission scolaire offre à ses écoles secondaires la possibilité d'élaborer un projet d'activités parascolaires qui respecte les critères ministériels. L'école élabore son projet, le fait approuver par le conseil d'établissement puis le transmet à la commission scolaire.</p>	<a href="#">INFORMATIONS ET MARCHÉ À SUIVRE</a>
<b>MEES</b> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>La culture à l'école – Volet 1/2</b>	Pour la CSDL : 3 novembre 2018  À vérifier pour les autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOLET : Ateliers culturels à l'école</b></li> </ul> Pour la RTA sont admissibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers pratiques à l'école</li> <li>- Rencontres préparatoires en classe</li> </ul>	Pour les écoles de <u>Laval</u> , la RTA se charge de faire la demande pour vous.  Pour les autres, dites-nous et on vous aidera avec votre demande.	<a href="#">Formulaire Ateliers à l'école</a>  Peut aussi être différent selon les C.S.
<b>MEES</b> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>La culture à l'école – Volet 2/2</b>	12 octobre 2018  Sous réserve des budgets disponibles, un 2ème appel de candidatures pourrait avoir lieu au cours de l'année scolaire 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOLET : Une école accueille un artiste</b></li> </ul>	Pour les écoles de <u>Laval</u> , la RTA peut vous aider à monter votre projet. Ensuite la CP en Arts fait le relais entre votre école et le Ministère.  Pour les autres, dites-nous et on vous aidera avec votre formulaire.	<a href="#">Informations</a>  <a href="#">Formulaires</a>
<b>(suite)</b>					

MINISTERE / ORGANISME	NOM DE LA MESURE	DATE D'ECHEANCE	APPLICABLE SUR QUOI	MARCHE A SUIVRE	FORMULAIRES - LIENS (s'il y a lieu)
<p><b>CALQ</b></p> <p>Conseil des arts et des lettres du Québec</p>	<p>Mesure de <b>soutien au transport</b> lors de sorties scolaires en milieu culturel</p>	<p>Mesure reconduite, mais date non connue pour l'instant.</p>	<p>Transport dans un endroit culturel reconnu ( c'est le cas de la RTA), sur présentation de facture d'autobus. Cette aide peut atteindre un maximum de 40% de votre facture.</p>	<p>La RTA demande cette subvention pour vous à partir du moment ou vous réservez. L'école doit nous faire parvenir la facture (un rappel vous sera fait)</p>	<p>La RTA fait les démarches pour vous.</p>